

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2012

Absents excusés

Gérard Morel (*procuration à Pierre DAUDEY*) et Nicole AUBEL (*procuration à Emmanuel POUTHIER*).

Absents

Jacques DOMATTI, Jean-Paul MOUREY et Alain CUSSEY.

Secrétaire de séance

Christine HUMBERTJEAN

A l'ouverture de séance, Mme le Maire informe :

- de la démission du conseiller Bernard MICHAUD.
- de la demande de l'école pour une participation financière de la commune pour les voyages scolaires 2013

⇔ **Convention OPSA avec le Conseil Général**

Concernant l'aménagement de la traversée du village et de la place St-Etienne, une convention doit être signée entre la commune et le Conseil Général du Doubs.

Elle a pour objet d'exposer les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers des parties.

Le coût total des travaux portés par la commune est 211 200 € HT.

Le Conseil Général participera sur dépenses engagées à hauteur de 44 000 € HT pour la réfection de la chaussée et 6 100 € de frais de maîtrise d'œuvre soit 50 100€ HT.

Le Conseil accepte cette convention à l'unanimité.

⇔ **Location rue du Bourg-Sec**

La locataire Mme RIBEIRO se désiste pour la location du logement.

Deux nouvelles demandes sont étudiées. Le Conseil Municipal donne une priorité au couple BAZIN EDOUARD qui a un enfant. Montant du loyer 353 euros plus les charges.

⇔ **Avenant pour travaux supplémentaires**

Après la réalisation des travaux d'assainissement et d'eau, le coût total des dépenses est supérieur au montant du marché initial. Ce surcoût s'explique par des travaux supplémentaires réalisés rue Dornier, rue Gaffiot et rue de la Lue (soit environ 40 mètres). Ceux-ci ont été réalisés pour s'écarter du carrefour des rues Dornier et Gaffiot, pour capter une arrivée importante d'eau claire rue de la Lue et préparer une tranche future. Un avenant au marché initial pour ces travaux supplémentaires doit être signé pour un coût de 29 786.00 € HT en assainissement et 2 705.25 € HT en eau.

Une demande de subvention complémentaire en assainissement sera faite auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1 et la demande de subvention.

⇔ **Décisions modificatives budgétaires**

Des modifications budgétaires sont nécessaires pour les trois budgets suivants :

- **Service Assainissement** : crédits insuffisants, il faut donc ajouter :
 - . 1 300€ sur le compte 'remboursement du capital emprunt' pour le paiement de la dernière échéance d'emprunt de 2012.
 - . 19 850 € sur le compte des 'travaux'
 - 21 150 €** : ces crédits seront compensés par l'inscription en recettes d'un supplément de subvention et d'emprunt.

- **Service Eau** : crédits insuffisants, il faut donc ajouter :
 - . 1 000 € sur le compte 'achat de fournitures diverses'
 - . 1 300 € sur le compte des 'travaux'
 - 2 300 €** : ces crédits seront compensés par la réduction des dépenses de travaux en régie et par l'inscription en recettes d'un supplément d'emprunt

- **Budget Principal** : il faut prévoir une écriture de régularisation pour transférer des frais d'études (300 €) de la Place St-Etienne qui ont été réglés l'année dernière.
Pour équilibrer, une somme de **300 €** en recettes et en dépenses est inscrite sur des comptes d'opération d'ordre.

A l'unanimité des présents, le Conseil accepte ces modifications comptables.

⇔ **Location de garage**

Suite au départ du locataire Yann MICHAUD, un garage est devenu vacant.

La question se pose : soit le garage est mis en location aux habitants demandeurs (des demandes sont en attente) soit il est attribué au locataire du logement de l'école.

Le Conseil Municipal décide de proposer le garage en priorité à la locataire du logement de l'école pour un montant mensuel de 27.82 €. Si elle le refuse, le garage sera alors proposé au premier demandeur de location sur liste d'attente.

Il est décidé que lorsqu'un nouveau garage sera libéré de tout engagement, il sera attribué au 2^{ème} logement de l'école sous les mêmes conditions que le 1^{er} logement.
A l'unanimité le Conseil Municipal accepte.

Le prix du garage loué à M. DAUDEY doit être révisé. Cette location est soumise à un contrat de location précaire. Il est proposé une augmentation de 2 % soit un montant de 24.50 €.

Le Conseil accepte.

Il est constaté que pour les autres garages loués aux particuliers, ils sont indexés annuellement au coût de la construction.

⇔ **Nouveau Conseiller Défense**

Suite à la démission de M. Bernard MICHAUD qui avait été désigné conseiller défense, une nouvelle nomination doit être faite. Les réunions se déroulant sur Besançon, Christine HUMBERTJEAN se propose à la candidature.

Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

⇔ **Demande de réduction d'horaires**

Mme Rose-Marie PERREIRA demande de ne plus s'occuper de la gestion de la salle des fêtes qui représente 3h50 de travail.

Après discussion, le Conseil Municipal refuse cette demande.

Il sera difficile de trouver une autre personne et serait impensable d'embaucher un employé communal supplémentaire pour ce travail. Le contrat de travail de Mme PERREIRA stipule des heures de ménage pour l'école et pour la salle des fêtes; il est donc impossible de dissocier les deux parties.

Il sera demandé à Mme PERREIRA de faire un choix : soit de démissionner soit de continuer à exercer ses fonctions telles qu'elles sont prévues dans son contrat.

Durant son arrêt de maladie de novembre (3 semaines), un recrutement est en cours pour effectuer son remplacement.

⇔ **Partenariat pour l'entretien des chemins ruraux**

Suite à une première rencontre avec les agriculteurs du village, il ressort que ceux-ci souhaitaient participer à l'entretien des chemins communaux en partenariat avec la commune. La commune fournirait les matériaux nécessaires pour l'ensemble des chemins ruraux et de l'agence foncière et les agriculteurs réaliseraient le travail.

Ils proposent d'effectuer eux-mêmes les travaux sous réserve que la commune fournisse le gravier.

Sur le principe, le Conseil Municipal accepte.

Une réunion entre les agriculteurs et quelques conseillers se tiendra le mardi 6 novembre à 20h en mairie pour étudier si cette opération est possible en particulier juridiquement et en définir les modalités de mise en oeuvre.

⇔ **Questions diverses**

- Cérémonie du **11 novembre à 10 heures**. Mme le Maire rappelle que les barrières autour du monument seront placées avant cette date.

- Suite à l'étude faite par l'école AgroPariTech pour les ENS (Espaces Naturels Sensibles) et le Syndicat Mixte de la Loue pour une étude sur le plateau de Roche, les Conseillers, Simone VALOT, Gérard MOREL, Colette GUIGNOT et Emmanuel COUDEL, participeront aux études.

- Christine HUMBERTJEAN dresse le compte rendu de la réunion du Conseil d'Ecole qui s'est tenue le 23 octobre :

Effectifs de rentrée : **58 élèves**

. 22 enfants en cycle 1 avec Mme MOUROT (directrice)

. 19 enfants en cycle 2 avec Mme PUCHOT

. 17 enfants en cycle 3 avec Mme GIRARDET

L'année prochaine 11 départs en 6^{ème} sont prévus et le problème de l'effectif total risque d'engendrer la suppression d'une classe. Il faudrait environ 5 enfants de plus (hormis les nouvelles inscriptions connues) pour la rentrée prochaine, pour maintenir nos 3 classes.

Des projets de classe découverte sont programmés pour les trois classes :

. Une sortie de 3 jours à Mouthe (cycles 2 et 3)

. Une sortie d'une ½ journée à Poligny (cycle 1)

L'école sollicite une participation aux frais de transport soit 460 € pour Mouthe et 180 € pour Poligny. Le Conseil accepte de participer pour la totalité des frais de transport.

- L'Association TRI souhaite intervenir lors d'un prochain conseil pour présenter ses activités.
- M. OLLIER précise que le repas du club FC Val de Loue aura lieu à la salle des fêtes de Liesle le 1^{er} décembre 2012. Il est demandé aussi de prévoir un panneau d'information pour les associations vers la mairie. Un autre point d'information sera placé vers les écoles lors de la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement de la place
- Réunion horaires TER : Christine HUMBERTJEAN fait le point.
Se sont également rendus à cette réunion E. COUDEL, C. STRAPPAZZON et S. VALOT.
Cette réunion avait pour objectif de rendre compte du nouveau cadencement engagé par la SNCF en décembre 2011 et de présenter les nouveaux horaires à compter de décembre 2012 sur la ligne du Revermont (*Besançon – Bourg en Bresse*).
Pour notre commune, il n'y aura aucun changement au niveau des horaires ; les arrêts actuels sont maintenus. Toutefois, la commune aimerait connaître l'avis des usagers de Liesle (il sera mis une petite info sur le bulletin).
Durant la réunion, la suppression d'un arrêt TGV en gare de Mouchard a été longuement évoquée. Le TGV Lyria ne souhaite plus s'arrêter à Mouchard pour des raisons d'horaires et de rentabilité de ligne. Le Député SERMIER, présent, s'est exprimé sur ce point en insistant sur le fait que cet arrêt était primordial pour le département du Jura et la ville ; Un moratoire auquel des élus du Jura se sont associés sera déposé au Conseil Régional.
- Mme Colette GUIGNOT demande que le bus scolaire de Salins respecte l'arrêt prévu sur la route et ne fasse pas descendre les élèves hors de cet emplacement. Un courrier sera adressé à la compagnie de bus.
- M. Emmanuel COUDEL présente le bilan des réservations de parcelles du lotissement : sept parcelles sont réservées et cinq permis de construire sont déposés.
Emmanuel COUDEL et Simone VALOT se sont rendus au salon de l'habitat qui se tenait à Besançon la semaine dernière pour promouvoir notre lotissement auprès de constructeurs.
Une nouvelle plaquette publicitaire a été réalisée et sera distribuée dans différents commerces du canton. Chacun peut se munir de ses plaquettes à diffuser le plus largement possible auprès de ses connaissances.

La réunion est levée à 23h30